

THÉMATIQUE VÉGÉTAL

Cette charte de qualité départementale «végétal» concerne les projets :



D.DROUET

- 1) de création d'hébergements chez l'habitant ne donnant pas lieu à une labellisation Gîtes de France (référentiel spécifique à ce réseau) (cf. fiche financement)
- 2) de création de sites de visite : en plus du respect de la présente charte, le caractère innovant sera exigé dans le cadre du projet (cf. fiche de financement)
- 3) donne lieu à l'obtention d'un bonus pour tout projet de création d'hébergements structurants (hôtels, hôtels-restaurants, résidences de tourisme, villages vacances) et création d'hôtellerie de plein-air

Critères d'éligibilité spécifiques à la thématique "végétal" :

Les projets présentés au titre de la charte départementale de qualité « Végétal » doivent répondre obligatoirement aux 4 critères suivants :

- › Bénéficier d'un site existant ou recréé mettant en scène la thématique du « Végétal » par des aménagements paysagers pérennes constituant autour de l'équipement un environnement « naturel » remarquable :

Sont à privilégier dans la création des équipements, des lieux bénéficiant d'un environnement « naturel » et pérenne mettant en scène la thématique « Végétal » (parcs, jardins, espaces naturels...) ; les parcs et jardins pourront être historiques ou de réalisation contemporaine. Le patrimoine végétal mis en œuvre doit être pérenne et garantir un environnement de qualité sur les 4 saisons ; un fleurissement saisonnier, adapté au contexte, peut compléter cet « écrin » végétal permanent.

- › Mettre en scène, au niveau des aménagements intérieurs et de la décoration, la thématique « Végétal » en privilégiant le recours aux éléments « naturels » et « vivants » :

Sont à privilégier dans les aménagements intérieurs (espaces d'accueil, de détente, de restauration, chambres) :

- Le rapport à l'espace extérieur (vues, perspectives..) quand le site et le projet architectural le permettent ;

- La mise en scène de végétaux intérieurs (patios, serres, murs végétalisés...) et la qualité du décor floral ;
- Le choix d'une décoration florale saisonnière privilégiant les productions et créations locales ;
- Le recours à des matériaux et des éléments de décor en relation avec la thématique du « Végétal ».

Apporter aux visiteurs tous les éléments de connaissances et d'informations sur les végétaux présentés et mis en oeuvre sur le site :

Les personnes en charge de l'accueil doivent être en mesure d'apporter aux clients les informations sur le patrimoine végétal présent sur le site ; des supports pédagogiques doivent être en permanence accessibles aux clients (plan commenté du site, présentation des végétaux...).

Assurer la promotion de la filière végétale angevine par la présence d'une information permanente sur les sites, lieux et événements accessibles au public sur la thématique du « Végétal » :

Les personnes en charge de l'accueil doivent être en mesure d'apporter aux clients les informations sur l'ensemble des sites ouverts au public (parcs et jardins, Terra Botanica, entreprises, établissements de recherche...) et événements liés à la thématique (fêtes locales, mois des jardins...). Cette information doit être disponible en permanence.